

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux

Les organismes fédéraux qui combattent l'ingérence étrangère dans les élections et les institutions démocratiques fédérales

À: Me SHANTONA CHAUDHURY
Procureure en chef

Tél: 343-630-3755

Courriel: Shantona.Chaudhury@pifi-epie.gc.ca

De: Procureur Général du Canada
Ministère de la justice du Canada
Section du contentieux des affaires civiles
50 rue O'Connor, Suite 500
Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Fax: (613) 954-1920

Gregory Tzemenakis
Avocat général principal

Barney Brucker
Avocat général principal p.i.

Tél: 613-297-2670 / 416-520-4301

Courriel: JusticeCanada.Inquiry-Enquete@justice.gc.ca

Procureurs du gouvernement du Canada

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ



UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

iii.	Mécanismes d'examen et de reddition de comptes	17
iv.	Le CST et l'ingérence étrangère dans les élections fédérales	17
v.	Rôle du CST lors des 43e et 44e élections générales	18
e.	Affaires Mondiales Canada (AMC).....	19
i.	Responsabilités d'AMC	19
ii.	L'implication d'AMC dans la communauté de la sécurité du renseignement	19
iii.	Mécanismes d'examen et de reddition de comptes	19
iv.	AMC et l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques	20
v.	Rôle d'AMC lors des 43e et 44e élections générales	20
f.	Gendarmerie royale du Canada (GRC).....	21
i.	Responsabilités de la GRC	21
ii.	Participation de la GRC à la communauté de la sécurité et du renseignement	21
iii.	Mécanismes d'examen et de reddition de comptes	22
iv.	La GRC et l'ingérence étrangère dans les élections fédérales	22
v.	Rôle de la GRC lors des 43 ^e et 44 ^e élections générales	23
g.	Organismes d'examen et de reddition de comptes	23
i.	Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR).....	23
ii.	Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) ..	23
iii.	Comités parlementaires	24
iv.	Le commissaire au renseignement.....	24

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ



UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

électorales, à façonner le discours public ou à influencer les positions politiques des élus en utilisant des tactiques secrètes. L'ingérence étrangère prend également la forme de tentatives de manipulation des médias sociaux afin d'amplifier les différences sociales, de semer la discorde et de saper la confiance envers les institutions gouvernementales fondamentales ou les processus électoraux.

Les représentants élus, de tous les partis politiques, ainsi que les fonctionnaires du gouvernement à tous les niveaux, y compris les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux et les représentants des gouvernements autochtones peuvent être ciblés, parfois sans le savoir. Les fonctionnaires, le personnel ministériel et politique, ainsi que d'autres personnes ayant une influence sur le processus décisionnel en matière de politique publique peuvent être ciblés par des États étrangers.

La population et les électeurs canadiens peuvent également être ciblés par l'ingérence étrangère. Les élections offrent aux acteurs étrangers de précieuses occasions de mener des campagnes de désinformation et d'ingérence. Cependant, ces activités se font de manière continue et ne sont pas seulement observées dans la préparation ou lors d'une élection. Le ciblage et la manipulation de diverses communautés canadiennes sont parmi les principaux moyens par lesquels les acteurs étrangers mènent des activités d'ingérence étrangère et minent la démocratie canadienne.

Le Canada continue de travailler avec des alliés internationaux aux vues similaires, en particulier l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis dans le cadre de l'alliance du Groupe des cinq, afin de contrer les menaces qui pèsent sur les processus et les institutions démocratiques. Le Groupe des cinq s'est récemment engagé à collaborer davantage en matière de politiques, de réglementation, de renseignement, d'opérations et d'application de la loi, afin de renforcer notre résilience collective contre les actions hostiles des acteurs étatiques et de protéger nos sociétés ouvertes contre toutes les formes d'ingérence étrangère, que ce soit par la technologie ou par des attaques contre nos processus démocratiques, la répression transnationale ou la désinformation et la désinformation

b. Réponse à l'ingérence étrangère dans les élections fédérales

Le Canada a élaboré un plan pour défendre la démocratie canadienne en prévision des élections fédérales de 2019. Ce plan, intitulé le plan pour protéger la démocratie canadienne (le « Plan »), comprenait des mesures visant à renforcer notre système électoral contre les menaces cybernétiques et autres. Des éléments du plan ont fait l'objet d'évaluations internes et indépendantes, qui ont confirmé l'utilité et la pertinence du plan. Des mesures clés ont été améliorées et renouvelées avant les élections fédérales de 2021, et le plan continue d'être examiné en vue d'apporter d'autres améliorations afin de protéger les futures élections fédérales face aux menaces en évolution.

Le Plan repose sur quatre piliers :

- Améliorer la préparation des citoyens
 - o Le Protocole public en cas d'incident électoral majeur, un mécanisme permettant à des hauts fonctionnaires (appelés le Groupe d'experts et décrit plus en détail ci-dessous) de communiquer de manière claire, transparente et impartiale avec les Canadiens pendant une élection en cas d'un ou de plusieurs incidents qui menacent

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

la capacité du Canada à tenir des élections libres et équitables. Mis en œuvre pour la première fois en 2019, le Protocole a fait l'objet d'une évaluation indépendante à la suite de la 43e élection générale et a été renouvelé et mis à jour pour les élections futures.

- L'Initiative de citoyenneté numérique vise à soutenir la démocratie et l'inclusion sociale au Canada en renforçant la résilience des citoyens face à la désinformation en ligne et en établissant des partenariats visant à soutenir un écosystème d'information sain.
 - Les organismes de sécurité (le Centre de la sécurité des télécommunications et le Service canadien du renseignement de sécurité) rendent compte publiquement des menaces que représentent les cyberattaques et l'ingérence étrangère qui menacent les processus démocratiques du Canada.
- Renforcer la préparation organisationnelle
 - Accroître la coordination entre les ministères et organismes gouvernementaux afin d'identifier les menaces, les tactiques émergentes et les vulnérabilités des systèmes afin de renforcer les pratiques et les comportements en matière de sécurité.
 - Collaborer avec les partis politiques pour améliorer leurs pratiques en matière de cybersécurité en leur offrant des conseils techniques rigoureux, notamment sur les mesures de sécurité en ligne et les pratiques de sécurité interne ;
 - Sensibiliser les décideurs à la nature de l'ingérence étrangère ; et
 - Fournir des séances d'information classifiées sur les menaces aux partis politiques.
 - Lutte contre l'ingérence étrangère
 - Les organismes de sécurité du Canada ont travaillé pour empêcher les activités secrètes, clandestines ou criminelles d'acteurs étrangers d'interférer dans les élections de 2019 et de 2021.
 - Les mesures prises comprennent le Groupe de travail sur les menaces à la sécurité et au renseignement pour les élections et le Mécanisme de réponse rapide du G7 (MRR du G7) (tous deux décrits ci-dessous).
 - Bâtir un écosystème de l'information sain
 - La désinformation en ligne peut créer de la confusion et exploiter les tensions sociales existantes. Le gouvernement continue d'appuyer les plateformes de médias sociaux dans leurs efforts pour accroître la transparence, l'authenticité et l'intégrité de leurs systèmes afin de contribuer à la protection de nos élections. Cela comprend la Déclaration du Canada sur l'intégrité électorale en ligne.

i. Protocole public en cas d'incident électoral majeur (PPIEM)

Dans la démocratie canadienne, la légitimité du gouvernement repose sur sa capacité à obtenir la confiance de la Chambre des communes. Cependant, à la suite de la dissolution du Parlement en vue d'une élection, il n'y a pas de chambre élue pouvant accorder sa confiance au gouvernement. Pour cette raison, et puisqu'on ne peut présumer qu'il obtiendra la confiance de la Chambre après l'élection, le gouvernement doit faire preuve de retenue pendant la période électorale. C'est là que

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

la « convention de transition » entre en jeu. Cette convention met en pratique le principe selon lequel on s'attend à ce que le gouvernement fasse preuve de retenue dans ses activités et qu'il « se limite » en matière de politique, de dépenses et de nominations pendant la période électorale, sauf lorsque des mesures sont « urgentes » et « dans l'intérêt national ». Même s'il fait preuve de « retenue » le gouvernement a le droit de prendre des décisions, de faire des annonces et de prendre des mesures durant la période de transition. En fait, les activités courantes du gouvernement doivent se poursuivre et les affaires nécessaires doivent être effectuées. Pendant la période de transition, les sous-ministres ont un rôle clé à jouer pour assurer la continuité des activités gouvernementales nécessaires, par exemple en veillant à ce que les services publics continuent d'être fournis en temps opportun. Les ministres continuent d'être responsables des actions de leurs organismes et ministères.

Une directive du Cabinet, le PPIEM, établie pour la première fois en 2019, énonce les attentes du gouvernement en ce qui touche les directives générales et les principes à suivre pour informer le public de tout incident ou série d'incidents pouvant menacer la tenue d'élections libres et justes au pays pendant la période d'application de la convention de transition. Il convient de noter que ce mandat va au-delà des incidents d'ingérence étrangère, mais qu'il s'appliquerait à ceux-ci.

Le PPIEM a une application limitée dans le temps ; il ne s'applique que pendant la période de transition d'une élection fédérale afin d'intervenir en cas d'incidents liés à l'administration de l'élection, qui relève d'Élections Canada, un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Les incidents qui se produisent en dehors de la période de transition seront traités dans le cadre des opérations régulières du gouvernement du Canada, c'est-à-dire par le ministre responsable, en coordination avec le Cabinet, au besoin.

Le PCEE établit un groupe de cinq hauts fonctionnaires (désigné ci-après sous l'appellation Groupe d'experts) qui, en collaboration avec les agences de sécurité nationale agissant à l'intérieur du mandat de leurs organisations respectives, sont chargés de déterminer si les critères rendant nécessaire que les Canadiens soient informés sont remplis, que ce soit dans le cas d'un incident isolé ou de l'accumulation d'incidents distincts. Le Groupe d'experts réunit le greffier du Conseil privé; le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du Premier ministre; le sous-ministre de la Justice et sous-procureur général ; le sous-ministre de la Sécurité publique ; et le sous-ministre des Affaires étrangères.

Les agences de sécurité nationale du Canada fournissent des séances d'information régulières au Groupe d'experts sur les développements touchant la sécurité nationale et les menaces possibles pesant sur l'intégrité de l'élection fédérale. Le Groupe d'experts peut également recevoir des informations et des conseils de sources autres que les agences de sécurité et de renseignement.

Si les dirigeants des agences de sécurité nationale sont informés d'une ingérence domestique ou étrangère lors d'une élection générale, ils examineront ensemble, tous les moyens possibles pour remédier efficacement à la situation. Dans le cadre de ce processus, ils informeront le Groupe d'experts. À moins de motifs légaux impérieux de sécurité nationale ou de sécurité publique, les organismes informeront directement la partie touchée de l'incident (p. ex., un candidat, un parti politique ou Élections Canada).

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

S'il est informé d'un incident, le Groupe d'experts déterminera si les critères rendant nécessaire que les Canadiens soient informés sont remplis, sur une base consensuelle et après consultation, au besoin. Ces critères sont établis dans la Directive du Cabinet, mais ils sont généralement décrits comme la survenance d'un incident ou d'une accumulation d'incidents qui menace la capacité du Canada de tenir des élections libres et justes.

Si le Comité détermine que les critères sont remplis, le public doit en être informé, conformément à la procédure décrite dans le PPIEM. Lors des élections fédérales de 2019 et de 2021 (43^e et 44^e élections générales fédérales), le gouvernement du Canada n'a pas détecté d'ingérence étrangère qui menaçait la capacité du Canada de tenir des élections libres et justes, et qui justifiait une annonce publique, comme l'a déterminé le Comité en vertu du PPIEM.

Le PPIEM exige également un rapport indépendant après chaque période électorale fédérale, afin d'évaluer la mise en œuvre du PPIEM et la mesure dans laquelle il a permis de gérer efficacement les menaces pesant sur l'élection. À la suite de l'élection de 2019, Jim Judd a passé en revue le PPIEM et a noté que même si le Protocole était un succès, il y avait encore matière à amélioration. Après les élections de 2021, Morris Rosenberg a également déterminé que le PPIEM était efficace et devait rester en place.

ii. Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (MSRE)

Afin d'assurer des séances d'information régulières au Groupe d'experts telles qu'exigées par le PPIEM, le gouvernement a mis sur pied le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements (MSRE). Le Groupe de travail sur les MSRE est composé de représentants de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et d'Affaires mondiales Canada (AMC) (plus d'informations sur chacune de ces organisations ci-dessous). Chaque organisation membre fournit des renseignements et autres informations dans le cadre de leur mandat respectif au sein de la communauté de la sécurité et du renseignement.

Le Groupe de travail sur les MSRE a été mis sur pied pour permettre l'échange coordonné d'information, l'harmonisation et la sensibilisation sur les questions liées aux menaces à la sécurité du Canada et à ses élections fédérales. Il a commencé ses activités plus d'un an avant les élections générales de 2019, produisant des rapports consolidés qui incorporaient des contributions classifiées et non classifiées des quatre organisations membres du Groupe de travail.

Contrairement au Groupe d'experts, le Groupe de travail sur les MSRE n'est pas limité à la période de transition. Il continue de se réunir régulièrement pour coordonner et partager des informations sur les menaces qui pèsent sur les élections de la part d'acteurs nationaux et étrangers. Par exemple, le Groupe de travail sur les MSRE a adopté une position opérationnelle renforcée pour surveiller toute ingérence étrangère visant quatre élections partielles en juin 2023 et une élection partielle en juillet 2023. Le Groupe de travail sur les MSRE a produit un rapport d'évaluation de toute tentative d'ingérence étrangère relevée lors des élections partielles de juin 2023, et un rapport sur l'élection partielle de juillet sera publié prochainement. En dehors des périodes électorales, il communique de l'information par l'entremise des opérations régulières du gouvernement du Canada, c'est-à-dire

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

aux ministères, organismes et ministres responsables, qui peuvent assurer la coordination avec le Cabinet, au besoin.

iii. Mécanisme de réponse rapide du G7 (MRR du G7)

AMC participe également à des forums bilatéraux et multilatéraux afin d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires en matière de lutte contre l'ingérence étrangère. Cela comprend le Mécanisme de réponse rapide du G7 (MRR du G7), qui a été établi par les dirigeants lors du Sommet du G7 de 2018 tenu à Charlevoix. Le MRR du G7 renforce la coordination entre les pays du G7 afin de déceler les menaces étrangères diverses et changeantes qui pèsent sur la démocratie et d'y réagir, comme les activités des États étrangers ciblant les institutions et les processus démocratiques et l'environnement de l'information.

Le MRR du G7 est composé d'agents de coordination de la communauté du G7. Elle compte parmi ses observateurs l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat de l'OTAN, les Pays-Bas et la Suède. Chaque représentant de pays membre partage des analyses et des rapports sur les modèles et les tendances des menaces qu'il observe, en se basant uniquement sur des informations de sources ouvertes (c'est-à-dire accessibles au public).

Le Canada dirige le MRR du G7 sur une base continue, par l'entremise d'une unité spécialisée relevant d'Affaires mondiales Canada, connue sous le nom de MRR Canada. Pendant les élections générales, MRR Canada tire parti de l'information pertinente de ses partenaires internationaux et surveille l'environnement informatique canadien à l'aide de techniques de renseignement de sources publiques pour fournir des mises à jour au Groupe de travail sur les MSRE (décrit précédemment) afin d'aider à la tenue des séances d'information destinées au Groupe d'experts pendant la période de transition (également décrite précédemment).

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

*ii. Participation du BCP à la communauté de la sécurité et du renseignement**a) Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre*

La conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre (CSNR) fournit des conseils stratégiques et opérationnels, ainsi que des renseignements, au premier ministre et au Cabinet sur des questions liées à la sécurité nationale, y compris l'ingérence étrangère. La CSNR, le CSNR adjoint et les secrétariats d'appui convoquent la communauté de la sécurité et du renseignement pour assurer la coordination des interventions gouvernementales face à tous les types de menaces d'ingérence étrangère.

En ce qui concerne l'ingérence étrangère, la CSNR est principalement appuyée par deux secrétariats : le Secrétariat Sécurité et renseignement (S&R) et le Secrétariat Évaluation du renseignement (ÉR). En plus de l'information provenant des secrétariats de soutien, la CSNR s'appuie sur l'information fournie par la communauté de la sécurité nationale et du renseignement, y compris des mises à jour sur l'état d'avancement des incidents de sécurité en cours et des renseignements sur les menaces à la sécurité nationale.

Le Secrétariat S&R fournit des conseils stratégiques et un soutien à CSNR sur les questions de sécurité nationale et du renseignement, y compris la coordination des initiatives opérationnelles et d'élaboration de politiques pour les comités interministériels de haut niveau. Le Secrétariat S&R aide la CSNR à informer le premier ministre et le Cabinet sur les principales questions de sécurité nationale et joue un rôle de coordination chaque fois que le Cabinet est saisi de questions de sécurité nationale ou de renseignement. Le Secrétariat S&R travaille en étroite collaboration avec Sécurité publique Canada et d'autres ministères afin de convoquer et d'appuyer des réunions régulières de la haute gouvernance sur les menaces d'ingérence étrangère et les mesures à prendre.

Le Secrétariat ÉR est une unité d'analyse et d'évaluation du renseignement étranger stratégique. Il fournit des analyses et des évaluations du renseignement au premier ministre, au Cabinet, au greffier du Conseil privé et aux hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada, et joue un rôle clé de leadership et de coordination interministériels pour les évaluations de la communauté canadienne du renseignement. Le Secrétariat ÉR favorise également les relations avec les organismes alliés d'évaluation du renseignement et renforce la communauté alliée du renseignement grâce à des initiatives horizontales à l'échelle de la collectivité, à des solutions d'entreprise et à de la formation sur l'analyse du renseignement à la fois collaborative et rentable. Le Secrétariat ÉR surveille et évalue l'ingérence étrangère, en examinant les tendances, les menaces et les questions émergentes liées à l'ingérence étrangère en ce qui concerne l'environnement géostratégique qu'il couvre. Le Secrétariat ÉR rend compte de ces questions par l'entremise de sa gamme de produits de renseignement à ses principaux clients, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté canadienne de la sécurité et du renseignement.

b) Secrétariat des institutions démocratiques

Le Secrétariat des institutions démocratiques (ID) appuie les initiatives stratégiques liées au renforcement et à la protection des institutions démocratiques du Canada, comme la direction de

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

l'effort pangouvernemental dans le cadre du Plan de protection de la démocratie canadienne, décrit ci-dessus.

c) Rôle de coordination du BCP

Le BCP joue un rôle de premier plan dans la coordination des hauts fonctionnaires, y compris les sous-ministres, les sous-ministres adjoints et les directeurs généraux, de divers ministères et organismes de la communauté de la sécurité et du renseignement, au sein de comités thématiques.

iii. Mécanismes d'examen et de reddition de comptes

Le BCP est un des six organismes inclus dans les examens qui sont menés par le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) et l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) en réponse à la demande du premier ministre pour qu'ils examinent et évaluent l'état de l'ingérence étrangère dans les processus électoraux fédéraux, ainsi que la production et la diffusion des renseignements sur l'ingérence étrangère eu égard aux 43^e et 44^e élections fédérales.

iv. Le BCP et l'ingérence étrangère dans les élections fédérales

Pour faire face aux menaces potentielles d'ingérence étrangère pendant les élections, une structure de sécurité électorale est mise en place pendant les périodes électorales. De nombreux ministères et organismes sont ainsi réunis pour veiller à ce que les renseignements et les renseignements indiquant une possible ingérence étrangère soient recueillis, évalués et partagés le plus rapidement possible.

L'un des principaux éléments de cette structure est le Comité de coordination de la sécurité des élections (CCSE), qui peut se réunir au niveau du sous-ministre, du sous-ministre adjoint ou du directeur général. Le CCSE est coprésidé par le BCP et par Élections Canada et assure une approche coordonnée et une compréhension commune entre la communauté de la sécurité et du renseignement, Élections Canada et le commissaire aux élections fédérales. La coordination opérationnelle entre CCSE et le Groupe de travail sur les MSRE (mentionné ci-dessus) permet aux principaux intervenants de coordonner, d'évaluer et de vérifier rapidement l'information relative aux menaces concernant les activités potentielles d'ingérence. D'autres comités de gouvernance de la sécurité nationale peuvent également être mis à contribution, au besoin, pour partager de l'information et coordonner la prise de décisions pendant les élections. Le CCSE peut également se réunir en dehors des périodes électorales afin de maintenir des liens et son élan et d'examiner l'état de préparation aux menaces émergentes.

v. Rôle du BCP lors des 43e et 44e élections générales

Le BCP a joué un rôle de coordination entre les organismes de la communauté de la sécurité et du renseignement et a donné des séances d'information aux hauts fonctionnaires, y compris le premier ministre, les représentants des partis politiques représentés à la Chambre des communes et les membres du Groupe d'experts prévu au PPIEM.

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

À l'approche des deux élections générales et tout au long des périodes électorales, le BCP a appuyé les réunions du Groupe d'experts, coprésidé le CCSE (avec Élections Canada) et consulté les partis politiques sur les questions de sécurité électorale. Pendant et après les élections, le BCP a transmis des renseignements des représentants des partis politiques aux organismes de sécurité compétents au sujet d'éventuelles menaces à la sécurité.

À la suite des deux élections, le BCP a organisé les évaluations indépendantes du PPIEM (par Jim Judd en 2019 et Morris Rosenberg en 2021) et a coordonné l'examen et la réponse aux recommandations des deux rapports.

b. Sécurité publique (SP)

i. Responsabilités de SP

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (SP) est responsable des questions de sécurité publique, de sécurité nationale et de gestion des urgences.

Le Ministère élabore et fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale au ministre de la Sécurité publique à l'appui des nombreuses activités opérationnelles entreprises par la communauté canadienne de la sécurité et du renseignement. Il agit notamment comme plaque tournante centralisée pour coordonner le travail sur un certain nombre de questions de sécurité nationale, y compris la lutte contre l'ingérence étrangère.

SP fonctionne comme une plaque tournante centralisée pour le travail dans les domaines de la lutte au terrorisme, des infrastructures essentielles, de la cybersécurité et de la sécurité des transports. SP coordonne et fournit un soutien en ce qui a trait à la détection, au rejet, à la prévention, à l'intervention et au rétablissement sur les questions relatives à la sécurité nationale et à la cybersécurité. Il travaille notamment avec des partenaires opérationnels pour fournir des conseils stratégiques au gouvernement sur des questions de sécurité délicates et en constante évolution. SP identifie et s'efforce de combler les lacunes dans la capacité du Canada à aborder et à faire face aux menaces nationales et aux menaces à la cybersécurité. Ces menaces comprennent notamment les rançongiciels, l'influence étrangère, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les menaces contre les infrastructures essentielles, les armes de destruction massive, les activités hostiles des États et le terrorisme.

ii. Le rôle de SP dans la communauté de la sécurité et du renseignement

SP supervise cinq organismes : la GRC, le SCRS, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission des libérations conditionnelles du Canada. De ce nombre, la GRC et le SCRS s'efforcent de lutter contre l'ingérence étrangère.

Le ministre de la Sécurité publique a le pouvoir de donner des directives aux chefs d'organismes, qui sont responsables du contrôle et de la gestion de leur organisme respectif. L'orientation est parfois fournie par le biais d'instruments officiels connus sous le nom de directives ministérielles. La plupart des directives fournissent des lignes directrices de haut niveau et exigent que le sous-

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

ministre ou le chef d'organisme détermine les moyens d'atteindre les objectifs. Dans certains cas, cela est exigé par la loi ; Dans d'autres cas, il peut être souhaitable de le faire par mesure de bonne gouvernance.

iii. Mécanismes d'examen et de reddition de comptes

SP participe à l'examen de l'ingérence étrangère par l'OSSNR, le CPSNR et certains comités parlementaires.

iv. SP et l'ingérence étrangère dans les élections fédérales

SP élabore des conseils sur les questions de sécurité nationale et fournit des conseils au ministre de la SP à cet égard, à l'appui des nombreuses activités opérationnelles entreprises par la communauté canadienne de la sécurité et du renseignement. Notamment SP sert de plaque tournante centralisée pour coordonner le travail sur un certain nombre de questions de sécurité nationale, y compris la détection, la dissuasion et la lutte contre l'ingérence étrangère.

SP n'enquête pas et ne produit pas de renseignements liés à l'ingérence étrangère, mais convoque et coordonne plutôt les partenaires et les organismes du portefeuille afin d'assurer une connaissance commune de la situation et une réponse éclairée à l'échelle du gouvernement du Canada et du Cabinet. SP joue également un rôle de premier plan en analysant et en synthétisant une vision globale du gouvernement sur des questions d'ingérence étrangères et mène le développement de politiques en réponse à celles-ci. SP assume aussi un leadership dans la communication et l'engagement avec les Canadiens afin d'éclairer les politiques et d'éduquer le public sur les menaces à la sécurité nationale et les mesures prises par le gouvernement pour se protéger contre l'ingérence étrangère. SP collabore avec d'autres ministères et organismes afin d'élaborer des conseils stratégiques sur des questions d'ingérence étrangère, notamment : la répression transnationale ; les tentatives d'ingérence dans les institutions et les processus démocratiques du Canada ; les cybermenaces ; et le ciblage des fonctionnaires de tous les niveaux du gouvernement pour influencer les politiques publiques et la prise de décisions d'une manière clandestine, trompeuse ou menaçante, et au détriment des intérêts canadiens.

Un coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère a été annoncé par le Premier ministre et créé au sein de SP afin de mener la réponse de l'ensemble du gouvernement et de coordonner les efforts de lutte contre l'ingérence étrangère. La sensibilisation du public et des intervenants sera l'un des rôles principaux de cette fonctions..

v. Rôle de SP lors des 43e et 44e élections générales

Le sous-ministre de la Sécurité publique était l'un des cinq membres du groupe d'experts prévu au PPIEM.

Le gouvernement du Canada a également mené des consultations auprès du public et des intervenants afin d'orienter la création d'un Registre visant la transparence en matière d'influence étrangère (RTIF), comprenant à la fois des soumissions en ligne du public (environ 1 000) et des tables rondes en personne avec des intervenants ciblés (80 personnes représentant plus de 40

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

une menace
à la sécurité du Canada « l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciables à ses
intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage »

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

responsable des activités opérationnelles du Service, y compris la collecte de renseignements, les évaluations et les mesures de réduction de la menace. La sous-directrice Politiques et partenariats stratégiques (SDP) est responsable de l'ensemble du cadre de politique stratégique du Service, incluant la proposition de modifications à la *Loi sur le SCRS* afin que le SCRS puisse mieux faire face aux menaces d'ingérence étrangère.

ii. Participation du SCRS à la communauté de la sécurité et du renseignement

En tant que service civil du renseignement de sécurité du Canada, le SCRS recueille et évalue des renseignements, puis fournit des conseils au gouvernement du Canada, notamment sous forme d'évaluations et de rapports de renseignement qui sont communiqués à d'autres ministères concernés du gouvernement du Canada à des fins d'information et pour leur usage dans leurs propres analyses des menaces. En 2022, le SCRS a produit plus de 2 500 évaluations et rapports sur toutes les menaces sur lesquelles il enquêtait, y compris l'ingérence étrangère.

Les activités de collecte de renseignements du SCRS peuvent servir à faire avancer des enquêtes, à aider le ministre de la Défense nationale ou le ministre des Affaires étrangères, à fournir des évaluations de sécurité aux ministères du gouvernement du Canada, ainsi qu'à fournir des conseils sur l'admissibilité de personnes au Canada ou à diffuser des renseignements, des évaluations et des conseils au gouvernement. Dans le cadre de ses enquêtes, le SCRS peut recourir à un large éventail de techniques opérationnelles plus ou moins intrusives (ex., entrevues avec des cibles, surveillance physique et le pouvoir sous mandat d'intercepter des communications ou d'entrer dans des locaux). Lorsque les enquêtes mettent en cause des institutions fondamentales canadiennes, les politiques et procédures du SCRS fournissent des instructions précises supplémentaires, y compris des directives ministérielles, lesquelles impliquent des considérations spéciales et des approbations accrues.

En réponse à la sensibilisation accrue du public à la question de l'ingérence étrangère, le SCRS a créé une équipe unifiée (l'équipe spéciale du SCRS sur l'ingérence étrangère) en tant que centre d'excellence qui se consacre à répondre de manière coordonnée aux demandes liées à l'ingérence étrangère. Au sein du SCRS, cette équipe a assumé la responsabilité de mobiliser l'ensemble du gouvernement sur des questions allant des politiques à la gestion des enjeux et à l'examen externe, ainsi que de façonner et d'approfondir la compréhension et la réponse du gouvernement à l'ingérence étrangère.

iii. Mécanismes d'examen et de reddition de comptes

Le Parlement a mis en place des mécanismes d'examen robustes pour la communauté de la sécurité et du renseignement. Toutes les activités du SCRS sont examinées par l'OSSNR et le CPSNR, tel que décrit ci-dessous. L'OSSNR et le CPSNR procèdent actuellement à des examens concernant l'ingérence étrangère dans les élections fédérales et les processus démocratiques. Le commissaire au renseignement, également décrit ci-dessous, effectue des examens quasi judiciaires de certaines autorisations et décisions ministérielles concernant des activités de renseignement. Certains autres comités parlementaires étudient aussi régulièrement les politiques et les programmes des organismes de sécurité nationale, y compris le SCRS.

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

La Cour fédérale autorise la délivrance de mandats pour les activités de collecte de renseignements du SCRS qui nécessitent des techniques d'enquête intrusives. Le SCRS a un devoir de franchise envers la Cour fédérale et doit l'informer de façon proactive des questions de non-conformité à la loi canadienne, aux directives ministérielles et des activités potentiellement illégales. Le ministre de la Sécurité publique et l'OSSNR doivent également être informés de ces questions.

iv. Le SCRS et l'ingérence étrangère dans les élections fédérales

Le SCRS contribue à une approche pangouvernementale visant à protéger les Canadiens contre les menaces à la sécurité du Canada, y compris celles liées à l'ingérence étrangère.

Le SCRS mène depuis longtemps des enquêtes sur des auteurs de menaces précis qui sont soupçonnés de cibler le Canada et les Canadiens par des moyens clandestins, trompeurs ou menaçants. Des États étrangers, comme la République populaire de Chine, la Russie et l'Inde, ont depuis longtemps intérêt à cibler le Canada et à diriger les activités d'ingérence étrangère contre les institutions et les processus démocratiques du Canada, dans le but d'atteindre leurs objectifs stratégiques à court, moyen et long terme. Le SCRS informe le gouvernement du Canada de ces menaces en cours et peut prendre des mesures légales en vertu de son mandat de réduction des menaces afin de les atténuer.

Pendant les élections générales, le SCRS continue d'enquêter sur les menaces à la sécurité du Canada et de conseiller le gouvernement du Canada. Le SCRS fournit des conseils au Groupe d'experts prévu au PPIEM en tant que membre du Groupe de travail sur les MSRE, en plus de ses structures hiérarchiques habituelles. Les conseils peuvent être fournis sous forme d'exposés verbaux ou par la production d'évaluations et de rapports de renseignement. Les évaluations du renseignement visent à sensibiliser les partenaires et à contextualiser la menace.

Le SCRS cherche des occasions de dialoguer directement avec les Canadiens sur des questions de sécurité nationale, comme l'ingérence étrangère, afin de renforcer la sensibilisation, la confiance et la résilience parmi la population canadienne. Les publications du SCRS sur l'ingérence étrangère, la recherche en matière de sécurité et d'autres sujets sont traduites en de nombreuses langues afin d'atteindre le plus de canadiens possibles. Afin de renforcer la sensibilisation et la résilience, le SCRS compte sur des programmes solides pour impliquer les communautés, groupes et associations, le secteur privé et les autres paliers de gouvernement. Par exemple, le SCRS a breffé en 2022 des élus de tous les paliers de gouvernement, incluant 49 élus fédéraux, 26 élus provinciaux et 17 élus municipaux afin d'augmenter la sensibilisation aux menaces d'ingérence étrangère.

Étant donné que la sécurité nationale va au-delà du mandat du gouvernement fédéral, cet engagement est très important pour le SCRS. Toutefois, à l'extérieur du gouvernement fédéral, en dehors de contextes opérationnels limités, le SCRS se limite à l'échange de renseignements sur l'ingérence étrangère en raison des restrictions légales, de la nature délicate de la question et de la classification de sécurité des documents.

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

v. *Rôle du SCRS lors des 43e et 44e élections générales*

Le SCRS offre des séances d'information sur la menace d'ingérence étrangère dans l'ensemble du gouvernement du Canada. Au cours des 43e et 44e élections générales, le SCRS était membre du Groupe de travail sur les MSRE (décrit précédemment) et, par conséquent, ses séances d'information et ses rapports de renseignement ont été fournis au Groupe d'experts prévu au PPIEM. Le SCRS a également informé les candidats et les partis politiques avant la période électorale afin de les sensibiliser à la menace d'ingérence étrangère. Enfin, le SCRS a fourni des séances d'information sur les menaces et des rapports de renseignement sur l'ingérence étrangère à des hauts fonctionnaires, à Élections Canada et au commissaire aux élections fédérales.

Le SCRS a également maintenu des liens étroits avec ses partenaires du Groupe des cinq (États-Unis, Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande) tout au long des périodes préélectorales et électorales afin de tirer parti de leur collecte de renseignements susceptible de porter sur des menaces aux élections canadiennes.

d. Centre de la sécurité des télécommunications (CST)

i. *Responsabilités du CST*

Le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) est l'organisme national de cryptologie du Canada qui fournit au gouvernement du Canada des renseignements d'origine électromagnétique étrangère (SIGINT), de la cybersécurité et d'assurance de l'information. Le CST intercepte et analyse les communications électroniques étrangères afin de fournir au gouvernement du Canada des renseignements uniques sur les menaces étrangères à la sécurité et à la prospérité du Canada, ainsi que des renseignements importants à l'appui de la politique étrangère et de la prise de décisions. Le CST mène également des cyberopérations actives et défensives pour le Canada en ce qui a trait aux affaires internationales, à la défense et à la sécurité, y compris la cybersécurité. Le Centre canadien pour la cybersécurité du CST aide à protéger les infrastructures fédérales canadiennes et les infrastructures jugées importantes pour le gouvernement contre les cyberactivités malveillantes. Le CST fournit de l'aide aux organismes fédéraux d'application de la loi et de sécurité, comme le SCRS et la GRC, ainsi qu'aux Forces armées canadiennes (FAC) et au ministère de la Défense nationale (MDN) dans l'exercice de leurs fonctions légales.

Le dirigeant de l'organisation est le chef du CST. Le chef du CST agit à titre de sous -ministre de l'organisation et relève du ministre de la Défense nationale (MDN). Le chef, sous la direction du ministre de la Défense nationale, est responsable de la gestion et du contrôle du CST et de toutes les questions qui s'y rapportent.

L'article 15 de la *Loi sur le Centre de la sécurité des télécommunications* énonce le mandat du CST en tant qu'organisme national de renseignement électromagnétique pour le renseignement étranger et autorité technique en matière de cybersécurité et d'assurance de l'information. Ce mandat comporte cinq volets énoncés aux articles 16 à 20 : le renseignement étranger (art. 16) ; la cybersécurité et l'assurance de l'information (art. 17) ; les cyberopérations défensives (art. 18) ; les cyberopérations actives (art. 19) ; et l'assistance technique et opérationnelle (art. 20).

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

ii. L'implication du CST dans la communauté de la sécurité et du renseignement

Le CST produit plus de 3 200 rapports de renseignement électromagnétiques par année pour aider le gouvernement à prendre des décisions dans les domaines des affaires internationales, de la défense et de la sécurité, y compris l'ingérence étrangère, et pour mieux comprendre les événements mondiaux et les crises et contribuer à promouvoir les intérêts et la sécurité du Canada dans le monde. Les rapports du CST sont communiqués à d'autres organismes pertinents du gouvernement du Canada (le MDN/FAC, le SCRS, la GRC, AMC et le BCP, entre autres) à des fins d'information et pour utilisation conformément à leur propre mandat. Ces rapports sont communiqués aux fonctionnaires qui détiennent l'autorisation appropriée et qui ont besoin de savoir.

Le CST travaille avec ses partenaires cryptologiques du Groupe des cinq (États-Unis, Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande). Ce partenariat dure depuis plus de 77 ans. Grâce à ces partenariats et à d'autres, le CST fournit des renseignements pertinents et opportuns pour répondre aux besoins du Canada en matière de renseignement étranger.

En plus de fournir des services de cybersécurité et d'assurance de l'information pour protéger l'infrastructure fédérale, notamment en bloquant près de six milliards d'activités malveillantes sur le réseau du gouvernement par jour et en protégeant les secrets les plus précieux du Canada, le CST fournit une assistance technique et opérationnelle à des organismes comme le SCRS, la GRC et les FAC. Dans le cadre de la prestation d'assistance, le CST a le pouvoir d'effectuer toute activité que le SCRS, la GRC ou les FAC pourrait effectuer, selon le cas, et est assujéti aux exigences relatives à tout mandat applicable.

iii. Mécanismes d'examen et de reddition de comptes

Toutes les activités du CST peuvent faire l'objet d'un examen par des organismes d'examen externes, y compris le CPSNR et l'OSSNR (voir ci-dessous). Le commissaire au renseignement du Canada procède également à des examens quasi judiciaires des autorisations accordées par le CST dans le cadre de ses activités d'acquisition de renseignements étrangers et de cybersécurité. Certains comités parlementaires procèdent également à des examens non classifiés de certains aspects des activités du CST.

iv. Le CST et l'ingérence étrangère dans les élections fédérales

Le CST appuie activement l'approche pangouvernementale visant à détecter, à dissuader et à contrer l'ingérence étrangère dans les élections fédérales et les processus démocratiques en :

- Fournissant des SIGINT aux décideurs du gouvernement du Canada au sujet des intentions, des capacités et des activités des auteurs de menace basés à l'étranger ;
- Défendant l'infrastructure électorale fédérale du Canada contre les cyber activités malveillantes ;
- Aidant de manière proactive les institutions démocratiques à améliorer leur cybersécurité
- Partageant les évaluations non classifiées des menaces au public ;

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

- Partageant de l'information pour aider les Canadiens à:
 - Identifier la désinformation;
 - Protéger leur vie privée et leur sécurité en ligne.

Depuis l'élection générale fédérale de 2015, le CST veille à ce que des mesures de cybersécurité solides et efficaces soient en place pour protéger les systèmes, le réseau et les divers processus démocratiques d'Élections Canada. Le CST a produit de nombreux rapports publics sur les risques que pose l'ingérence étrangère à divers aspects du processus démocratique du Canada et sur les mesures de protection mises en place contre ces risques. Dans ces rapports, le CST a examiné et publié les tendances mondiales en matière de cybermenaces contre les processus démocratiques (qu'il définit comme incluant les électeurs, les partis politiques et les élections) et a évalué la menace correspondante pour le Canada en 2017, 2019 et 2021.

Le CST tire parti de tous les aspects de son mandat (renseignement étranger, cybersécurité, cyberopérations étrangères et assistance technique et opérationnelle) pour contrer les activités hostiles des États, y compris l'ingérence étrangère. Le CST collabore également avec des partenaires mondiaux et fédéraux pour atténuer les risques posés par les activités de répression transnationales en recueillant des messages SIGINT et en appuyant la communauté canadienne de la sécurité et du renseignement. Le CST est également un acteur important dans la lutte contre la désinformation. Les États étrangers utilisent la désinformation pour déstabiliser la démocratie canadienne. Le CST contribue à des campagnes de sensibilisation à la désinformation à l'échelle du gouvernement afin de contrer les efforts d'ingérence étrangère par la désinformation en ligne.

En prévision des élections générales fédérales de 2019 et de 2021, le Centre pour la cybersécurité a travaillé avec les partis politiques fédéraux pour les informer des cybermenaces et les conseiller sur les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité. Dans les deux cas, le Centre canadien pour la cybersécurité a mis en place une ligne d'assistance téléphonique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, que les candidats pouvaient utiliser s'ils avaient des préoccupations en matière de cybersécurité. En dehors des périodes électorales, le Centre canadien pour la cybersécurité dispose d'un point de contact attitré avec lequel les partis politiques peuvent communiquer sur les questions de cybersécurité.

En septembre 2023, le chef du CST a émis une directive à l'intention du sous-chef du renseignement électromagnétique et du chef du Centre canadien pour la cybersécurité décrivant les attentes quant à la façon dont le CST contribuera aux efforts plus vastes du gouvernement du Canada pour protéger la démocratie canadienne. Plus précisément, il ordonne au CST de poursuivre ses activités pour s'assurer que les renseignements étrangers sur les menaces qui pèsent sur le Parlement, les parlementaires, leurs familles et leur personnel parviennent entre les bonnes mains au bon moment pour éclairer la prise de décisions.

v. *Rôle du CST lors des 43e et 44e élections générales*

Le CST a siégé au Groupe de travail sur les MSRE et a contribué à la rédaction de séances d'information à l'intention du Groupe d'experts prévu au PPIEM. De plus, tel que mentionné précédemment, le CST a communiqué aux partis politiques concernant de cybermenaces et de

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

, en vertu de l'article 16 de la *Loi sur le SCRS*, le SCRS peut aider le ministre des Affaires étrangères, au Canada, à recueillir des renseignements étrangers.

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

Au sein du Groupe des Cinq, le Canada est le seul pays doté d'un ministère des Affaires Étrangères dont les activités font l'objet d'un examen externe en matière de sécurité nationale et de renseignement, d'une manière habituellement réservée aux organismes de sécurité opérationnels.

iv. AMC et l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques

AMC s'attaque à l'ingérence étrangère à l'aide d'un large éventail d'outils diplomatiques, y compris la diplomatie bilatérale directe, les réponses diplomatiques officielles, l'engagement avec les alliés et les partenaires partageant les mêmes idées, la sensibilisation des intervenants nationaux et la collaboration avec la communauté de la sécurité et du renseignement. Lors de l'examen de ces outils, AMC tire parti de toutes les informations disponibles (renseignement, expertise géographique et/ou thématique, relations bilatérales, considérations similaires, etc.) pour décrire et prendre en compte les diverses capacités et autorités qui pourraient être engagées pour formuler une réponse diplomatique aux cas d'ingérence étrangère. Les activités d'AMC sont complémentaires aux activités menées par d'autres membres de la communauté de la sécurité et du renseignement du Canada et sont menées en étroite consultation avec eux, le cas échéant. Il convient de noter que la réponse diplomatique d'AMC à l'ingérence étrangère a tendance à avoir plus d'impact lorsqu'elle est menée en coordination avec des actions et mesures nationales.

Tel que mentionné, AMC coordonne le MRR du G7 par l'entremise du secrétariat de MRR Canada. Le secrétariat de MRR Canada surveille également l'environnement de l'information numérique à l'aide de l'analyse des données en consultation libre à la recherche d'indicateurs de manipulation de l'information, telle que la désinformation, parrainée par un État étranger ou affiliée à un État. MRR Canada représente également AMC au sein du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections, où il agit à titre de système d'alerte précoce pour les indicateurs de manipulation de l'information et d'autres menaces à la démocratie.

L'équipe de MRR Canada s'appuie sur le leadership du MRR du G7 pour mettre à profit au Canada l'expérience acquise par d'autres pays dans la lutte contre l'ingérence électorale. De plus, l'équipe de MRR Canada mobilise des organisations nationales et internationales clés de la société civile pour soutenir les activités de surveillance et de production de rapports.

v. Rôle d'AMC lors des 43e et 44e élections générales

Dans le cadre de la pratique habituelle, lors des 43e et 44e élections générales fédérales, AMC a distribué un avis à toutes les missions étrangères au Canada les avertissant de respecter la période électorale, de s'abstenir de se prononcer sur les relations bilatérales et de s'abstenir de mener des activités qui pourraient être perçues comme incitant les électeurs à voter pour ou contre un candidat en particulier ou faire des contributions financières à des candidats, à des partis politiques ou à des événements.

MRR Canada a également surveillé l'écosystème de l'information numérique pour déceler les signes de désinformation parrainée par l'étranger et d'autres formes de manipulation de l'information et a produit des mises à jour quotidiennes pour le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections. Ces mises à jour ont appuyé les efforts déployés par le Groupe de travail pour informer le Groupe d'experts prévu au PPIEM. Le

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

MRR a également produit des rapports ad hoc couvrant des situations spécifiques ou émergentes au cours des campagnes, qui ont été partagés avec le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections. Au cours de la 43^e élection générale, MRR Canada a également retenu les services d'une organisation de la société civile de premier plan dans le domaine de la détection de la manipulation de l'information, le *Digital Forensic Research Lab* de l'*Atlantic Council*, pour fournir des mises à jour indépendantes sur ses observations de l'écosystème de l'information numérique, ainsi qu'un rapport rétrospectif final.

Le sous-ministre d'AMC a également participé au Groupe d'experts prévu au PPIEM.

f. Gendarmerie royale du Canada (GRC)

i. Responsabilités de la GRC

La GRC est le service de police national du Canada, dont le mandat est de prévenir le crime, de maintenir la paix, d'appliquer les lois, de contribuer à la sécurité nationale, d'assurer la sécurité des représentants de l'État et de fournir un soutien opérationnel aux organismes d'application de la loi. La GRC tire ses pouvoirs de plusieurs lois, dont la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* et le *Code criminel*. Les manuels administratifs et opérationnels, qui font office de manuels nationaux à l'intention des policiers, font partie des manuels de service qui contiennent les politiques, les procédures et les protocoles qui régissent la GRC.

La prise de décision et l'autorité incombent au commissaire de la GRC, qui est appuyé par l'État-major supérieur (ÉMS), qui comprend le commissaire, le dirigeant principal des ressources humaines, les sous-commissaires, les commandants divisionnaires de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, le dirigeant principal des finances, la dirigeante principale des politiques stratégiques et la sous-ministre adjointe principale, Réforme, reddition de comptes et culture.

ii. Participation de la GRC à la communauté de la sécurité et du renseignement

La GRC est l'organisme chargé de l'application de la loi au sein de la communauté canadienne de la sécurité et du renseignement et travaille étroitement avec d'autres organismes et ministères gouvernementaux pour coordonner les efforts et résoudre les problèmes complexes qui nécessitent une intervention multi-institutionnelle.

La GRC collabore également avec les principaux intervenants nationaux et internationaux qui cherchent à mieux faire connaître les domaines prioritaires du gouvernement fédéral en matière d'exécution de la loi, y compris l'ingérence étrangère, au moyen d'initiatives de prévention du crime et de signalement. L'objectif de ces efforts est de réduire la victimisation et d'accroître le signalement à la police et aux partenaires d'activités illicites, y compris l'ingérence étrangère, qui, autrement, pourraient ne pas faire l'objet d'enquêtes. Les personnes visées par l'ingérence d'acteurs étrangers ignorent peut-être qu'elles peuvent signaler ces activités aux autorités canadiennes. La GRC travaille avec les collectivités canadiennes, les services de police locaux, ainsi qu'avec les entités des secteurs public et privé sur ces questions.

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

UNCLASSIFIED/ NON CLASSIFIÉ

sécurité du renseignement de donner des séances d'information classifiées sur une variété de sujets, y compris l'ingérence étrangère.

Le 8 mars 2023, le CPSNR a lancé un examen de l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques fédéraux du Canada. Tous les organismes décrits dans le présent document font l'objet de cet examen. Cet examen est présentement en cours.

iii. Comités parlementaires

Des comités parlementaires se sont penchés sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux fédéraux et les institutions démocratiques. Le 24 octobre 2023, le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes a publié son rapport intitulé « Ingérence étrangère et menaces entourant l'intégrité des institutions démocratiques, de la propriété intellectuelle et de l'État canadien ». Les études du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes et du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes sont présentement en cours.

iv. Le commissaire au renseignement

Le Bureau du commissaire au renseignement est un organisme de surveillance indépendant. Le commissaire au renseignement procède à des examens quasi-judiciaires indépendants des conclusions auxquelles sont parvenus les ministres lorsqu'ils ont délivré certaines autorisations et décisions ministérielles concernant les activités de renseignement du SCRS et du CST.